

**FACTURE**

Calcul de votre consommation pour la période du 2022-02-09 au 2022-03-07

Date de facturation 08/mars/2022

Compteur	Relevés		Différence x	Multiplicateur =	Consommation
	Nouveau	Précédent =			
W 2775	1196	487	709	10	7090 R

E: Estimé R: Réel D: Carte C: Appel client

Services fournis à

Messages

Hydro-Westmount s'est doté d'une procédure de plainte formelle. Celle-ci prévoit qu'en dernier recours votre plainte pourrait être adressée à la Régie de l'énergie. Le détail de la procédure à suivre se trouve sur notre site web au : <https://westmount.org/plaintehydro>. Une version papier demeure disponible sur demande.

ÉTAT DE VOTRE COMPTE

Période de facturation du 2022-02-09 au 2022-03-07 au tarif G - Petite Puissance pour 26 jours

Solde précédent

Paiement Reçu - Merci

Frais de service

Solde reporté

Rebranchement		140,00\$
Redevance d'abonnement	: (12,49\$ / 30 jours) * 26 jours	10,82\$
Premiers 15090 kWh par mois	: 7090.0 kWh * 0,10029\$	711,06\$
Puissance minimale	: 22.3 kW	
Puissance réelle	: 30.3 kW	
Sous total:		861,88\$

Taxes

TPS. #816145270 RT0001 (5%)	43,09\$
TVQ. #1211537368 TQ0001 (9.975%)	85,98\$

Frais courants**990.95\$****Date limite de paiement : 2022/03/29**

Payer en retard entraîne des frais d'administration calculés au taux mensuel de 1,2% à partir de la date de facturation (14,4% par année).

Service à la clientèle
4333 rue Sherbrooke Ouest
Westmount (Québec)
H3Z 1E2
514-925-1414

Consommations antérieures					(taxes comprises)	
Du	Au	Jours	kWh	kW	Montant	
2022-01-07	2022-02-09	33	10,100	34.0 R	1 180,41\$	
2021-12-08	2022-01-07	30	6,990	34.3 R	820,37\$	
2021-11-18	2021-12-08	20	4,630	24.6 R	543,44\$	
2021-11-08	2021-11-18	10	2,520	29.3 R	295,35\$	
Total		93	24,240	122.1	2 839,57\$	

E: Estimé R: Réel D: Carte C: Appel client

Détachez ce coupon et le retourner avec votre paiement. Ne pas agraffer. Merci

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de Hydro Westmount

No. de client	No. de compte
No. pour paiements bancaires	Facture
Date d'échéance	Montant dû
2022/3/29	
Date de facturation	Montant du paiement
2022/3/8	

DÉMÉNAGEZ-VOUS ?

Veillez nous aviser au 514-925-1414 au moins sept jours avant votre déménagement. Vous éviterez ainsi de payer l'électricité consommée après votre départ. Payez-vous votre compte à partir des services électroniques de votre banque ? N'oubliez pas de les aviser que le numéro de votre compte a changé. Vous éviterez ainsi de fâcheux contretemps.

ACCÈS AU COMPTEUR

Vous devez permettre l'accès sécuritaire à votre compteur entre 8 h 30 et 16 h 30 tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés. Si le releveur(e) ne peut pas y accéder, il/elle vous laisse une carte d'autorelevé que vous devez nous transmettre, dûment complétée, sans tarder en utilisant l'un des moyens indiqués.

Faute de recevoir un relevé, Hydro Westmount établit votre facture d'après une estimation de votre consommation en se basant sur la moyenne de vos consommations antérieures pour des périodes comparables.

OPTIONS DE PAIEMENT

Vous pouvez payer les factures émises par Hydro Westmount à partir des services téléphoniques et internet offerts par votre institution financière. Vous pouvez également payer vos factures par prélèvements automatiques bancaires, en personne à votre institution financière, ou à l'aide d'un guichet automatique. Les paiements sont aussi acceptés par courrier en utilisant l'enveloppe de retour inclus, ou par chèque, carte de débit ou en argent en vous présentant à l'hôtel de ville de Westmount.

FRAIS D'ADMINISTRATION ET INTERRUPTION DE SERVICE

Si vous réglez une facture après l'échéance, Hydro Westmount applique des frais d'administration calculés à partir de la date de facturation, au taux en vigueur à cette date, jusqu'à la réception de votre paiement. Elle applique également des frais chaque fois qu'un paiement lui est refusé par une institution financière et peut exiger, s'il y a lieu, un dépôt.

En vertu de la réglementation en vigueur, tout manquement à une obligation contractuelle peut entraîner l'interruption de l'alimentation.

DÉGAGEMENT DE BRANCHES PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

La croissance de vos arbres et de vos gros arbustes fait en sorte que les branches de ces derniers peuvent entrer en contact avec les lignes électriques d'Hydro Westmount. Chaque résident demeure responsable de l'émondage des arbres sur sa propriété. Il est recommandé que ces travaux soient exécutés par des élagueurs professionnels, car ils possèdent l'expertise quant aux normes de dégagement à respecter. Vous contribuerez ainsi à réduire le nombre de pannes dans votre secteur.

INFO-EXCAVATION

Avant de creuser, de planter des arbres ou d'installer une clôture, veuillez communiquer avec Info-Excavation au (514) 280-9228, le service est offert gratuitement partout au Québec

PLAINTES

Hydro-Westmount s'est doté d'une procédure de plainte formelle. Celle-ci prévoit qu'en dernier recours votre plainte pourrait être adressée à la Régie de l'énergie. Le détail de la procédure à suivre se trouve sur notre site web au : <https://westmount.org/plaintehydro>. Une version papier demeure disponible sur demande.

MOVING?

Please call us at 514-925-1414 at least seven days prior to your move. That way you won't have to pay for electricity used in your old residence after you leave. Do you pay your account through your bank's electronic services? Don't forget to advise them that your account number has been changed. This will avoid any unpleasant surprises.

ACCESS TO THE METER

You shall allow secure access to your meter between 8:30 a.m. and 4:30 p.m. daily; Sunday and legal holidays excluded. If the meter reader is unable to have access to the meter, he/she will leave a meter reading card, which you will have to fill in and immediately send back to the Hydro Westmount offices as indicated.

If no meter reading is received, Hydro Westmount shall determine the bills on the basis of estimated energy consumption as per your average consumption from previous comparable periods.

PAYMENT OPTIONS

Invoices issued by Hydro Westmount can be paid using telephone and Internet banking services offered by major financial institutions. You may also pay your bills with a pre-authorized payment plan, through your bank using an ATM or in person at your local branch. Payments are also accepted by mail using the reply envelope provided or in person at Westmount City Hall by cheque, debit card or with cash.

SERVICE CHARGES & INTERRUPTION OF SERVICE

If you pay your bill after the due date, Hydro Westmount will apply service charges calculated from the billing date, based on the effective rate as of that date, until receipt of the payment. Service charges will also apply every time a payment is returned by a financial institution and it may also require the payment of a security deposit.

In accordance with current by-laws, any failure to comply with contractual obligations may result in the suspension of electrical service.

CLEARING OF BRANCHES NEAR POWER LINES

The natural growth of your trees and tall-growing shrubs could cause their branches to come into contact with Hydro Westmount's power lines. All residents remain responsible for the pruning of trees on their property. It is recommended that you hire a professional contractor to trim tree branches and vegetation away from electrical wires. This type of work will reduce the number of outages in your area.

INFO-EXCAVATION

Before you dig, plant a tree or install a fence, call Info-Excavation at 514 286-9228. This free service is available throughout Quebec.